**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS REPUBLIQUE DU MALI**

**CHARGE DE L’INSTRUCTION CIVIQUE Un Peuple - Un But –Une Foi**

**ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE \*\*\*\*\*\*\*\*\***

**\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**DIRECTION DES FINANCES**

**ET DU MARERIEL**

\*\*\*\*\*\*\*\*

**Modèles d’Avis d’Appel d’offres**

***Ministère de la Jeunesse et des Sports***

***N° 004/ MJSCICCC-DFM/ 2021***

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés (Éventuellement) paru dans le journal quotidien l’ESSOR du **mercredi 03 février 2021-60è ANNEE N°19333**.
2. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l’Instruction Civique et de la Construction Citoyenne dispose defonds sur le budget de l’État, Exercice 2021, afin de financer***, les travaux de réalisation de forage équipé en adduction d’eau dans les stades Makoro SISSOKO et Demba COULIBALY à KAYES en deux (02) lots : - Lot1 : Réalisation de forages équipés en adduction d’eau dans les stades Makoro SISSOKO de KAYES ; - Lot 2 : Réalisation de forages équipés en adduction d’eau dans le stade Demba COULIBALY de KAYES****,* et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements dudit marché.
3. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l’Instruction Civique et de la Construction Citoyenne sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux ***de réalisation de forage équipé en adduction d’eau dans les stades Makoro SISSOKO et Demba COULIBALY à KAYES en deux (02) lots : - Lot1 : Réalisation de forages équipés en adduction d’eau dans les stades Makoro SISSOKO de KAYES ; - Lot 2 : Réalisation de forages équipés en adduction d’eau dans le stade Demba COULIBALY de KAYES***.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d’Offres Ouvert tel que défini à l’article 50 de l’Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, fixant les modalités d’application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public*,* et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Directeur des Finances et du Matériel, [abdoulayetraore@mjssports.gouv.ml](mailto:abdoulayetraore@mjssports.gouv.ml); gsangare@mjssports.gouv.ml; [konate\_konate@yahoo.fr](mailto:konate_konate@yahoo.fr); bouba[fall40@gmail.com](mailto:fall40@gmail.com), et prendre connaissance des Dossier d’Appel à la Concurrence à l’adresse mentionnée ci-après Cité Administrative, Bâtiment n°6/ Rez de chaussée, Tél : 20 01 60 62 de 08 heures à 16 heures tous les jours ouvrables.
6. Les exigences en matière de qualifications sont :

**Capacité financière** : le candidat doit prouver à l’appui, tout document permettant de justifier ses capacités financières comprenant les informations suivantes :

-garantie d’offre d’un montant de 5 millions pour les deux (02) lots soit 2,5 millions par lot ; Et l’offre demeurera valide cent vingt (120) jours, soit trente (30) jours après le délai d’expiration mentionné.

- les sociétés nouvellement créées sont dispensées de la présentation de la preuve de bilans et chiffres d’affaires d’un montant annuel moyen ; toutefois, elles produire une déclaration de banque ou organisme financier habilités attestant de la disponibilité de fonds ou d’engagement bancaire à financer le marché d’un montant de: ***Cinquante millions (50 000 000) F CFA*** par lot.

- les anciennes sociétés doivent produire une déclaration de banque ou d’organisme financier habilité, attestant de la disponibilité de fonds ou d’un engagement bancaire à financer le marché d’un montant de : ***Trente millions (30 000 000) F.CFA par lot.***

* le chiffre d’affaires moyen des trois dernières années (2018, 2019, 2020) doit être égal à cent millions **(100 000 000)** de francs CFA. Les chiffres d’affaire sont tirés des états financiers (bilans, extrait des bilans ou comptes d’exploitation) certifiés par un expert-comptable agrée ou attestés par un comptable agrée inscrit à l’ordre pour les années (2018, 2019 et 2020), desquels on peut tirer les chiffres d’affaires considérés. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétant des impôts « bilans ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts ». Aussi, ces bilans doivent démontrer la solidité actuelle de la position financière du Soumissionnaire et sa profitabilité à long terme;

Capacité technique et expérience :

- Les entreprises nouvellement créées sont dispensées de la présentation de la preuve des expériences similaires ; Toutes fois, pour l’appréciation des expériences, la candidature de ces entreprises doit être examinée au regard des capacités professionnelles et techniques, notamment, par le biais des expériences **et** références obtenues par leurs dirigeants ou leurs collaborateurs.

-Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l’appui qu’il satisfait aux exigences de capacité technique et expérience ci-après :

* les procès-verbaux de réception ou attestations de bonne fin d’exécution des travaux de nature et de volume analogues exécutés en tant qu’entrepreneur principal au cours des cinq (05) dernières années (2016 à 2020) accompagnés des pages de garde et de signature des deux (02) marchés, avec une valeur minimum de **soixante-quinze (75 000 000)** de francs CFA, exécutés avec les services publics, parapublics ou organismes internationaux;

Liste du gros matériel et équipements essentiels pour l’exécution des travaux (acquisition : propriété, leasing, location, etc.) :

* 1 Machine de forage (Sondeuse) ;
* 1 Véhicule d’accompagnement ;
* 1 Camion grue ;
* 1 Bétonnière de 300 litres ;
* 1 Equipements pour travaux de plomberie ;
* Lots des petits matériels.

Profil et qualification du personnel clé à mettre sur le chantier : (Fournir les Curriculum vitae actualisés et signé par chaque membre du personnel et les copies certifiés des Diplômes) :

* Directeur des Travaux : Un Ingénieur en construction civile ou équivalent avec 10 ans d’Expériences générale dont 5 ans dans le domaine ;
* Chef de chantier : Un Technicien en Génie Civil avec 05 ans d’Expériences générale dont 03 ans dans le domaine ;
* Un technicien en géotechnique avec 05 ans d’Expériences générale dont 03 ans dans le domaine ;
* Un technicien en hydraulique avec 05 ans d’Expériences générale dont 03 ans dans le domaine ;
* Un technicien en plomberie avec 05 ans d’Expériences générale dont 03 ans dans le domaine ;
* Un technicien en électricité avec 05 ans d’Expériences générale dont 03 ans dans le domaine ;

***NB : Un essai de pompage est exigé à la fin des travaux de forage avant toute invitation à la réception provisoire***.

1. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement[[1]](#footnote-1) d’une somme non remboursable de **cent mille** **(100 000) *FCFA***à l’adresse mentionnée ci-après Ministère de la Jeunesse et des Sports, Cité Administratif, Bâtiment n°6, Tél : 20 01 60 62*.* La méthode de paiement sera en espèce contre un reçu*.* Le Dossier d’Appel à la Concurrence sera adressé par courrier, par voie électronique ou support physique à retirer sur place*.*

***NB : Un soumissionnaire peut être attributaire de tous les deux (02) lots.***

1. Les offres devront être soumises à l’adresse ci-après : **Cité Administrative, Bâtiment n°6, Rez de chaussée**au plus tard **le mercredi 28/07/2021 à 10 heures 00 mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
2. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d’un montant de : Cinq millions **(5 000 000) *FCFA****.*
3. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) *jours*** à compter de la date limite du dépôt des offres.
4. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis **le mercredi 28/07/2021 à 10 *heures* 00 mn** à l’adresse suivante : **Salle de réunion du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l’Instruction Civique et de la Construction Citoyenne, Cité Administrative, Bâtiment n°6 au 1er étage.**

**P/MINISTRE P.O,**

**Le Secrétaire Général,**

**Amadou Diarra YALCOUYE**

**Chevalier de l’Ordre National**

1. Le prix demandé doit être ***un juste prix*** c’est-à-dire destiné à rembourser l’Autorité contractante du coût d’impression du DAO, du courrier et d’acheminement du Dossier d’Appel à concurrence. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence. [↑](#footnote-ref-1)